

COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014	Réf Adm : DGS, Finances
Rapport - Délibération	
Objet : Vote du Budget Primitif 2014 « Eau et Assainissement »	
Rapporteur	Laurence Théry

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

Vu l'article L.1612.1 *du* Code général des collectivités territoriales,

Considérant la présentation faite en conseil municipal,

Propose de voter le budget primitif 2014 du budget eau et assainissement, en équilibre pour

Des montants de 591 511.63 € en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes

Des montants de 1 445 917.55 € en section d'investissement, en dépenses et en recettes

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire, Laurence THERY,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le Budget Primitif « Eau et Assainissement » pour l'année 2014 pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon le tableau de synthèse ci-après annexé :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	591 511.63 €	591 511.63 €
Investissement	1 445 917.55 €	1 445 917.55 €
Total	2 037 429.18 €	2 037 429.18 €

Le Maire

Laurence Théry